

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au **B**asic **I**ncome **E**arth **N**etwork

Siège social : c/o Futuribles International – 55 rue de Varenne – 75007 Paris
Secrétariat : AIRE – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

Lettre de liaison n° 51

Hiver 2007

Sommaire

- Politique monétaire et solidarisme** **2**
Jacques Berthillier

- L'apport de Vivant dans la gestion de la mondialisation** **5**
Vivant Belgique

- La complexité du calcul des allocations familiales** **6**
Marc de Basquiat

- Correspondance** **8**
Jacques Berthillier

- Vie de l'association** **9**

Directeur de la publication: Jacques Berthillier

**Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison: 30 €/an (4 numéros)
par chèque à l'ordre de A.I.R.E.
L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.**

Courriel: contact.aire@wanadoo.fr - Site: www.revenudexistence.org

Politique monétaire et solidarisme

Ce texte reprend l'essentiel de l'exposé de Jacques Berthillier au colloque organisé à Lyon, le 4 novembre 2005, par le Centre solidariste et le parti radical, sur le thème « Solidarisme et radicalisme », à l'occasion du centenaire de l'accession d'Edouard Herriot à la mairie de Lyon.

Le Solidarisme, expression d'une politique globale de solidarité organisée, vise à promouvoir le progrès économique au bénéfice de tous, tant par l'éradication de la pauvreté dans un monde qui globalement n'a jamais été aussi riche, que par la réduction d'inégalités de richesses tout à fait excessives, préjudiciables à de bons rapports humains. Nous appartenons, en effet, à une communauté mondiale dont le développement économique ne se justifie que s'il permet à chacun de ne plus vivre dans la misère, d'être assuré en toutes circonstances de bénéficier d'un minimum de revenu, d'avoir accès aux soins, de recevoir une éducation, de jouir de biens collectifs indispensables à son bien être et à son épanouissement, toutes exigences à satisfaire à l'échelle de la planète.

On ne pourra y parvenir sans un minimum de croissance économique, à défaut duquel il sera bien difficile de mettre en œuvre une politique de solidarité à la hauteur des enjeux. Pour autant, cette croissance doit être sélective. En effet, il est impératif de privilégier le qualitatif sur le quantitatif afin de préserver nos richesses non renouvelables, notre cadre de vie, notre rapport à la nature, pour éviter, à terme, la destruction même de notre planète.

On se limitera dans cet exposé à l'énoncé de quelques actions prioritaires que les dysfonctionnements de nos politiques monétaires ne nous permettent pas d'engager. On en conclura la nécessité d'innover, d'aller au-delà de l'orthodoxie monétaire pour proposer des modes de financement à même de vaincre la misère et de préparer l'avenir, tant en France qu'en Europe et dans le Tiers-monde.

I. Les actions prioritaires à engager

Les sommes à collecter ne sont pas considérables mais les dysfonctionnements des politiques monétaires entretiennent la rareté artificielle des moyens de paiement.

On se limitera à l'énoncé de quelques chiffres significatifs.

Pour la France, le financement du revenu d'existence, soit le supplément de ressources nécessaires au versement d'une allocation de 300 euros mensuels est d'environ 50 Mds d'euros /an, selon la proposition de financement du professeur Yoland Bresson.

Pour l'Europe, le financement de biens collectifs indispensables au profit des nouveaux entrants à l'Union européenne, indispensable à la mise en parité de leur économie avec l'Ouest, est de l'ordre de 40 Mds/an, somme tout à fait raisonnable comparée aux dépenses engagées par l'Allemagne de l'ouest en faveur de l'Allemagne de l'Est, proche de 80 Mds/an.

Pour le Tiers-monde, la fourniture d'eau potable à ceux qui en sont encore privés nécessite, d'après les estimations du PNUD, un supplément de ressources d'environ 50 Mds. D'après Georges Soros c'est une somme identique qu'il faudrait ajouter annuellement pour engager quatre actions prioritaires spécifiques, touchant la santé publique, l'éducation, l'accès à l'information numérique, les réformes judiciaires.

II. Les dysfonctionnements des politiques monétaires

Qu'il s'agisse de la France, de l'Europe ou du Tiers-monde on objecte toujours le manque de moyens financiers pour mener à bien les actions qui s'imposent, alors que globalement les liquidités sont surabondantes. Seulement elles sont mal réparties. On fait une confiance aveugle au marché, pensant qu'une main invisible assurera une répartition optimale des capitaux. On oublie, ainsi, que les détenteurs privés de capitaux privilégient le court terme et, sauf exceptions, évitent les placements à risque. Les banques, pour leur part, ne prêtent qu'aux clients solvables, éliminant de fait tous ceux en situation précaire. Il en résulte :

- Une fuite de capitaux au détriment des pays émergents,
- Une insuffisance de financement des investissements du long terme,
- Une amplification des cycles économiques.

a. Pour les pays émergents

Les financements en provenance de l'étranger ont été négatifs de 96 à 2001 (et peut-être au-delà), comme l'illustre le tableau de la page suivante.

D'après le FMI, 64 % des exportations mondiales de capitaux sont entrées aux États-Unis en 2000 contre 35 % en moyenne entre 1992 et 1997.

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
I Entrées des capitaux privés	147,5	234,4	146,7	22,5	-6,3	36,6	-18,4
II Exode des capitaux	-90,4	-152,7	-179,9	-146,1	-120,2	-142,6	-99,1
II Total	57,1	81,7	-33,2	-123,6	-162,5	-106,0	-117,4

b. Dans la zone euro

La collectivité s'est privée du droit régalien de battre monnaie, l'article 104 du traité de Maastricht interdisant toute avance de la Banque centrale européenne au profit des États, exigence imposée par les Allemands pour l'abandon du mark, ceux-ci craignant une politique monétaire trop laxiste de la part de certains États.

De ce fait, la création monétaire est devenue l'exclusivité des banques secondaires, mues principalement par des impératifs de rentabilité à court terme, au détriment des investissements du long terme à rentabilité lente et pourtant indispensables. En conséquence, les investissements d'équipements fondamentaux, piliers de l'économie à long terme, souffrent d'une aide publique insuffisante lorsqu'elle est nécessaire et, de surcroît, sont handicapés par des taux d'intérêts réels trop élevés. Tout autre était la période des 30 glorieuses où la plupart des investissements financés par emprunt supportaient alors, et pratiquement sur toute la durée de leur amortissement, un taux d'intérêt réel négatif, une fois défalquée des taux nominaux l'incidence de l'inflation. Conséquences actuelles : investissements publics ou privés de long terme en retard, recherche scientifique sans moyens suffisants, politique de diversification énergétique impuissante à relever le défi de l'effet de serre, logements trop chers ou trop rares et mal desservis, insuffisance des liaisons routières transversales, voies navigables délaissées, grosses difficultés de financement des tunnels transfrontaliers, emballement de la dette publique et privée que l'inflation n'éponge plus, l'Europe accusant dans le domaine de la recherche un retard grandissant sur les États-Unis et certains pays d'Asie.

c. Une amplification des cycles économiques

Pour se limiter à l'essentiel, soulignons que la quasi-exclusivité de création monétaire réservée aux banques secondaires prolonge les phases de marasmes économiques, car la quantité de monnaie en circulation, nécessaire aux échanges, diminue durant les périodes de basse conjoncture, le montant des crédits remboursés dépassant alors celui des crédits alloués. Or c'est précisément le moment où il faut relancer la consommation et l'investissement par une injection de moyens de paiement supplémentaires, dès lors qu'il existe d'importantes capacités productives inemployées et des besoins élémentaires non satisfaits. À la collectivité donc de

retrouver le droit de battre monnaie pour se procurer dans ces circonstances les ressources nécessaires.

Alors que la création de richesses vraies est le fruit de l'effort, de l'imagination et de la capacité d'innovation de tous, il est irrationnel que l'activité soit freinée par l'insuffisance d'argent, surtout lorsqu'il s'agit du financement d'actions prioritaires à même d'éradiquer la pauvreté et de préparer le futur. Cette situation est d'autant plus paradoxale que la monnaie, depuis la disparition de sa convertibilité en or, se crée, *ex nihilo*, par la simple émission de billets et, pour l'essentiel, par des jeux d'écritures (monnaie scripturale). Dès lors, il est inadmissible d'invoquer le manque d'argent, manque qui n'est que la résultante d'une rareté volontairement entretenue.

Dans l'inconscient collectif on redoute, évidemment, le spectre de la planche à billets, spectre conforté par les économistes orthodoxes pour qui, toute création monétaire au profit des États est inflationniste par nature. Comme si le crédit bancaire ne l'était pas lui aussi en période de surchauffe, d'autant qu'il n'est pas gratuit. Un exemple en ce sens nous en est présentement donné par le crédit immobilier qui entretient la bulle spéculative. En effet, pour maintenir la demande il fait en sorte que les mensualités de remboursement des acheteurs restent dans la limite de leurs revenus disponibles en portant de 15 à 30 ans la durée de leurs crédits.

Évidemment, toute création de monnaie au profit de la collectivité doit obéir à des règles strictes, parfaitement définies pour éviter tout laxisme. Cette création devrait exclure la couverture des dépenses de fonctionnement de l'Etat, à financer par l'impôt, et être réservée à des objectifs précis, répondant aux impératifs sociaux et de long terme de la nation, base d'une politique de développement solidaire, respectueuse de l'homme, de la nature et de l'environnement.

En fait, l'expansion monétaire ne peut se traduire en inflation et non en croissance que si, d'une part, il existe des causes concomitantes : hausse des coûts des matières premières et/ou de la main-d'œuvre, goulots productifs, baisse de la concurrence, fuite devant la monnaie, laxisme politique ou si, d'autre part, elle sert en premier à financer des actifs spéculatifs.

III. Exemples de mise en œuvre

On se limitera à quatre exemples concernant respectivement la France, la zone euro, l'Union européenne, le Tiers-monde.

1. Pour la France faire nôtre le mode original et ingénieux de financement du Revenu d'Existence proposé par le professeur Yoland Bresson. Ce plan est maintenant bien connu de nos lecteurs.

2. Dans la zone euro élargir les compétences et modifier les modes d'action de la Banque centrale européenne. Se reporter au paragraphe correspondant de la *Lettre de liaison* n° 49 (Manifeste du CIPMF)).

3. En faveur des nouveaux entrants dans l'Union européenne, retrouver la dynamique d'un Plan Marshall¹.

Les conditions économiques de l'élargissement de l'Union Européenne aux pays d'Europe de l'Est ne sont pas totalement remplies aujourd'hui. C'est pourquoi il nous semble opportun et souhaitable de parfaire notre aide en retrouvant le souffle et les mécanismes d'un Plan Marshall, d'autant que ce plan pourrait dynamiser l'économie européenne comme ce fut le cas pour les États-Unis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, puisqu'ils retrouvèrent un taux de croissance de 7 % dès 1950 alors que l'Europe voyait son PIB croître d'un tiers de 1948 à 1951.

Si l'entrée dans l'Union Européenne représente un espoir pour les peuples et notamment les jeunes, très attirés par le niveau de vie européen, pour autant un plongeon trop brutal de ces économies dans la concurrence très intense qui sévit dans l'UE15 risque de créer d'immenses désillusions. Le monde agricole sera fortement handicapé par sa très faible compétitivité et les autres activités seront mal armées pour affronter une forte concurrence. Certes, les industriels européens voient d'un bon œil l'utilisation d'une main-d'œuvre à faible coût., mais il est probable que les effets positifs sur l'emploi de ces délocalisations seront plus que compensés par l'effet négatif de l'ouverture complète des marchés des PECO aux produits de l'Union des quinze.

L'Union Européenne a bien sûr cherché à limiter ce risque par sa politique d'aide publique, celle-ci devant atteindre 25 milliards d'euros dans les années à venir. Mais il faudrait prévoir un budget annuel sensiblement du double pour doter ces pays d'une infrastructure moderne. A titre de comparaison les aides de l'Allemagne de l'Ouest à l'Allemagne de l'Est se sont élevées annuellement à environ 80 milliards d'euros de 1991 à 1999.

1. Ce texte reprend une étude d'Alain Grandjean au sein de l'association « Chômage et Monnaie ».

À supposer qu'une volonté politique existe en ce sens, une aide annuelle de l'ordre de 40 milliards couverte par un financement classique engendrerait une charge financière difficilement acceptable par l'Europe des quinze. Il faut donc sortir de l'impasse en finançant cette charge par création monétaire. Plusieurs méthodes sont dès lors envisageables :

- Une avance non remboursable de la BCE à l'organisme chargé de gérer ce plan ;
- Une ligne de tirage du type DTS affectée à cet organisme ;
- Des prêts de la BERD, à très bas taux d'intérêt, garantis par les états de l'UE 15, garantie sortant bien sûr des critères du pacte d'Amsterdam.

Concrètement cette dotation serait administrée par une administration *ad hoc* chargée de sa correcte utilisation. Cette aide relancerait à la fois les économies européennes et les économies des PECO. Son impact inflationniste serait très modéré du fait de l'adéquation des financements créés aux besoins économiques, tout comme l'impact du plan Marshall originel. Ce plan en faveur de l'Europe de l'Est serait une initiative européenne majeure de solidarité internationale.

4. Pour le Tiers-monde recourir aux Droits de tirage spéciaux pour se procurer les capitaux nécessaires

Comme nous l'avons vu les pays émergents souffrent d'une pénurie croissante de capitaux. Les objectifs fixés par l'ONU en leur faveur à l'horizon 2015 ne seront certainement pas atteints si on laisse les choses en l'état. L'union européenne dans son ensemble, à l'exception des pays scandinaves, ne respecte pas ses obligations. Et pour les États-Unis alors que leur aide étrangère était de l'ordre de 3 % de leur PIB en 1946 lors du plan Marshall elle est tombée à 0,1 %.

Pour sortir de cette impasse nous faisons nôtre la proposition de Georges Soros d'utiliser le mécanisme des Droits de tirage spéciaux (DTS) au profit de l'aide internationale. Rappelons que les DTS sont des actifs de réserves de change émis par le FMI à l'intention de se membres et convertibles en une autre monnaie. Or les pays riches, les principaux bénéficiaires de ces émissions, n'en ont présentement nul besoin, leurs réserves de change étant largement suffisantes. Selon la proposition de Georges Soros les pays riches feraient don de leur part d'allocations nouvelles aux pays en voie de développement. Ceux-ci en retireraient un double bénéfice : direct avec l'augmentation de leurs réserves monétaires, et indirect grâce à la fourniture de biens collectifs générateurs de progrès économique, social et politique. Pour se limiter à 1 exemple une partie de ces fonds procurerait les ressources nécessaires à l'éducation primaire universelle. On pourrait alors exiger en contrepartie la suppression du travail des enfants (cf. l'expérience brésilienne). Cette initiative qui permet-

trait de réunir presque sans délai des sommes importantes se heurte à l'hostilité des banques centrales qui voient là une atteinte à leur monopole. Et les orthodoxes avancent ici aussi le risque inflationniste, dans un environnement plutôt déflationniste, faisant fi de l'obligation qui nous incombe de sortir un pourcentage important de la population de la pauvreté.

IV. En conclusion

Quel que soit le niveau auquel on se place la politique monétaire orthodoxe suivie ces deux dernières

décennies nous conduit à une impasse, d'autant qu'elle ne permet ni de soulager la misère ni de préparer l'avenir. Les liquidités globalement abondantes sont trop inégalement réparties, leur mode de création privilégiant les nantis, l'argent allant à l'argent, essentiellement sur un horizon à court et moyen terme plus sûr et plus rentable. Il est donc indispensable d'innover en changeant certaines règles et, surtout, de briser le handicap d'une rareté artificielle.

Jacques Berthillier

L'apport de Vivant dans la gestion de la mondialisation

*Les méfaits de la mondialisation ne sont nullement une fatalité car la mondialisation peut être régulée.
C'est en cela que s'attache Vivant dont nous résumons les moyens d'y parvenir ?*

I. Régulations économiques par :

- **l'introduction du Revenu de Base**, qui injecte dans la consommation et donc dans l'économie réelle une masse monétaire correspondant à cette Allocation Universelle (+ - 55 millions d'euros pour la seule Belgique) et l'instauration de la taxe Tobin qui, en prélevant 0,1 % sur toutes les opérations financières (spéculatives ou non-spéculatives), désamorce les spéculations à court terme et participe au financement du Revenu de Base en Belgique +- 2,5 milliards d'Euros par an).
- **l'arrêt de tous les avantages fiscaux** octroyés aux productions dans les pays à faible sécurité sociale et ce, par la forte diminution des impôts sur le travail, taxant par contre l'achat des produits industriels.
- **la lutte contre les paradis fiscaux**. Vivant est convaincu qu'un impôt facilement fraudable est un impôt injuste et donc qu'il faut renforcer les contrôles fiscaux nationaux et internationaux au nom de la justice et de l'efficacité économique pour le plus grand nombre.
- **l'annulation progressive de la dette** du Tiers-Monde et une restauration de l'économie locale par des regroupements régionaux sous forme de marchés communs (Zones de Coopération Économique).
- **le développement d'une consommation** dans les pays du Tiers-Monde qui le désirent par l'introduction d'un Revenu de Base au niveau de la subsistance locale, payé en nature ou en monnaie électronique (dans le futur) pour développer l'échange local et

l'économie locale grâce à un pouvoir d'achat renforcé. De la sorte, ces pays seront moins dépendants de leurs dettes extérieures car une plus grande liberté d'entreprendre localement renforcera l'économie des nations pauvres.

- **l'exploitation de paramètres nouveaux** pour mieux gérer l'économie mondiale. Un de ces nouveaux paramètres, qui peut aider à gérer l'équilibre entre la demande et l'offre d'emploi, est le Revenu de Base. En effet, lorsqu'il y a trop peu de demandes d'emploi, on n'augmente pas le Revenu de Base; lorsqu'il y a trop de personnes cherchant un emploi, on augmente le Revenu de Base (cela implique évidemment des réserves financières suffisantes).

II. Régulations écologiques par :

- **une taxe ciblée** sur la consommation favorisant les énergies durables et non polluantes et incitant les citoyens à un comportement écologique.

III. Régulations économiques et sociales :

- **Vivant, par l'instauration du Revenu de Base** dans autant de pays que possible, développe la liberté d'entreprendre et favorise le développement d'une législation qui articule l'Allocation Universelle à un salaire minimum garanti nationalement et internationalement et ce, en fonction des besoins réels de chaque pays ou région de la planète. Le Revenu de Base ne serait donc pas le même en Afrique et en Europe par exemple.

- **Vivant refuse** de subsidier des entreprises, qu'elles soient moribondes ou non, et est favorable à une régulation par la loi des initiatives régionales susceptibles de maintenir ou de faire croître les richesses communes.
- **Vivant est pour** un service public nécessaire au dynamisme de la société mais allégé de tout encombrement bureaucratique. Sans réseaux ferrés et routiers par exemple, sans base hospitalière, un pays ne peut répondre aux besoins fondamentaux de mobilité et de soins. Pour Vivant, le maintien de ces réseaux dans une économie saine est une base qu'il faut sauvegarder.

IV. Régulations politiques

- par l'introduction de son système macro-économique, Vivant vise à mettre en place une politique qui rend possible ce qui est nécessaire pour le bien du plus grand nombre.

- par l'instauration du Revenu de Base et la taxation de la consommation, ce qui relève principalement d'un choix politique et d'une démarche démocratique qui rendent incontournables ces deux piliers.

Aux économistes reviennent la tâche de peaufiner les choses afin de réguler autant les économies régionales que les échanges mondiaux dans le respect de la culture et du patrimoine écologique.

V. Régulations culturelles

Vivant est pour le développement de la culture en vue de l'épanouissement de chacun. Dans son programme, il prévoit la formation continue et parle d'un chèque scolaire annuel pour les jeunes ainsi que pour les adultes qui se trouveraient dans une situation d'octroi.

Extrait de la Lettre Vivant (décembre 2006)

La complexité du calcul des allocations familiales

La diversité des prestations sociales fait l'objet de nombreuses études, nourrissant un débat politique que nous voulons voir prometteur. Il n'est pas sans intérêt de s'intéresser également au détail des règles de calcul régissant chacune des prestations. La complexité y atteint des sommets insoupçonnés.

La Caisse Nationale des Allocations Familiales a publié en décembre 2001 dans le n° 66 de sa revue trimestrielle Recherches et Prévisions une analyse illustrant de façon particulièrement frappante l'intrication de notre système social.

L'article Explorations autour de l'allocation familiale unique propose de « substituer une seule prestation aux prestations d'entretien des enfants existantes ». Les auteurs en sont François Legendre, Jean-Paul Lorgnet et Florence Thibault, regroupés au sein du Bureau des Prévisions de la CNAF.

Le graphique 1, ci-contre, est une restitution des données présentes dans ce rapport. On est immédiatement surpris par la forme irrégulière de la courbe. On se demande quel principe d'équité ou d'efficacité est à l'œuvre dans cette théorie biscornue...

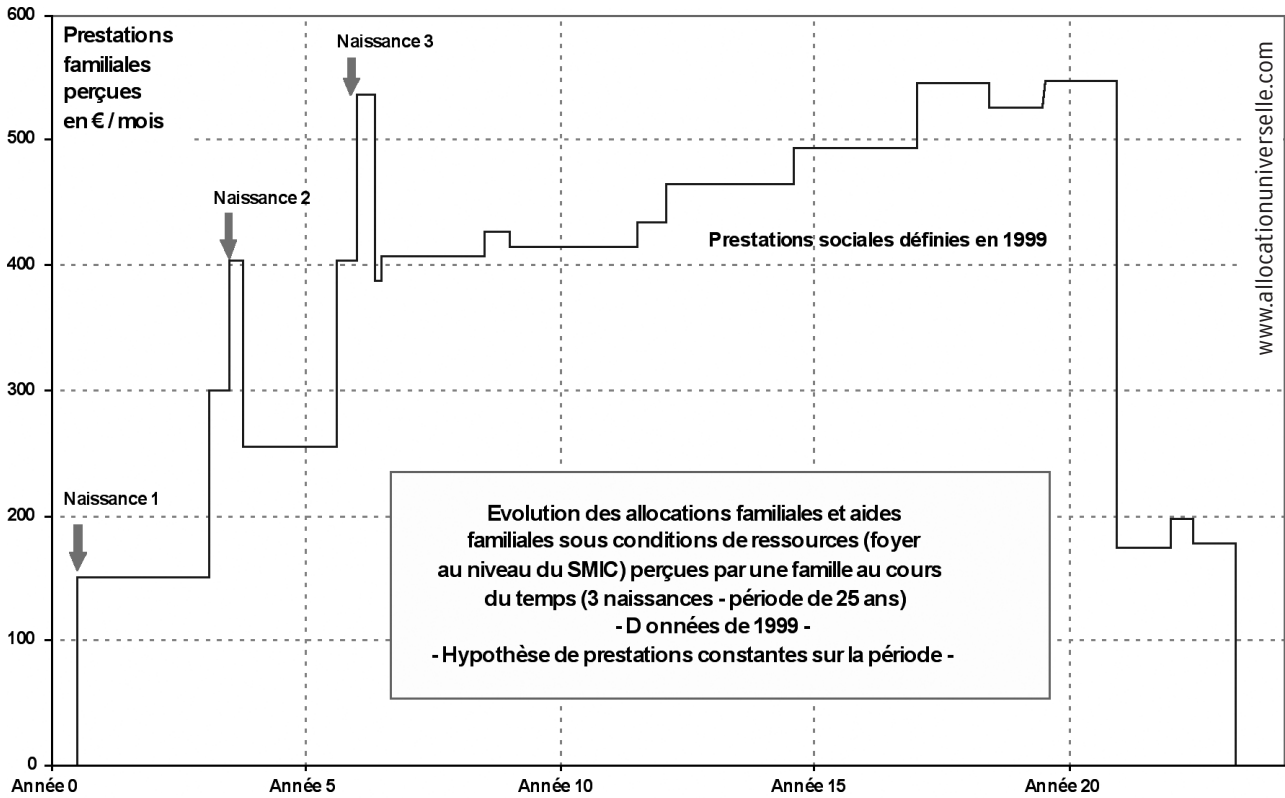
Nous travaillons actuellement à l'actualisation (la courbe a évolué depuis 1999, en forme et en niveau) et à l'élargissement de cette étude, par le développe-

ment d'un outil de microsimulation de l'ensemble du système social français. Nous publierons très prochainement sur le site www.allocationuniverselle.com des courbes illustrant la complexité du système social français de l'an 2007.

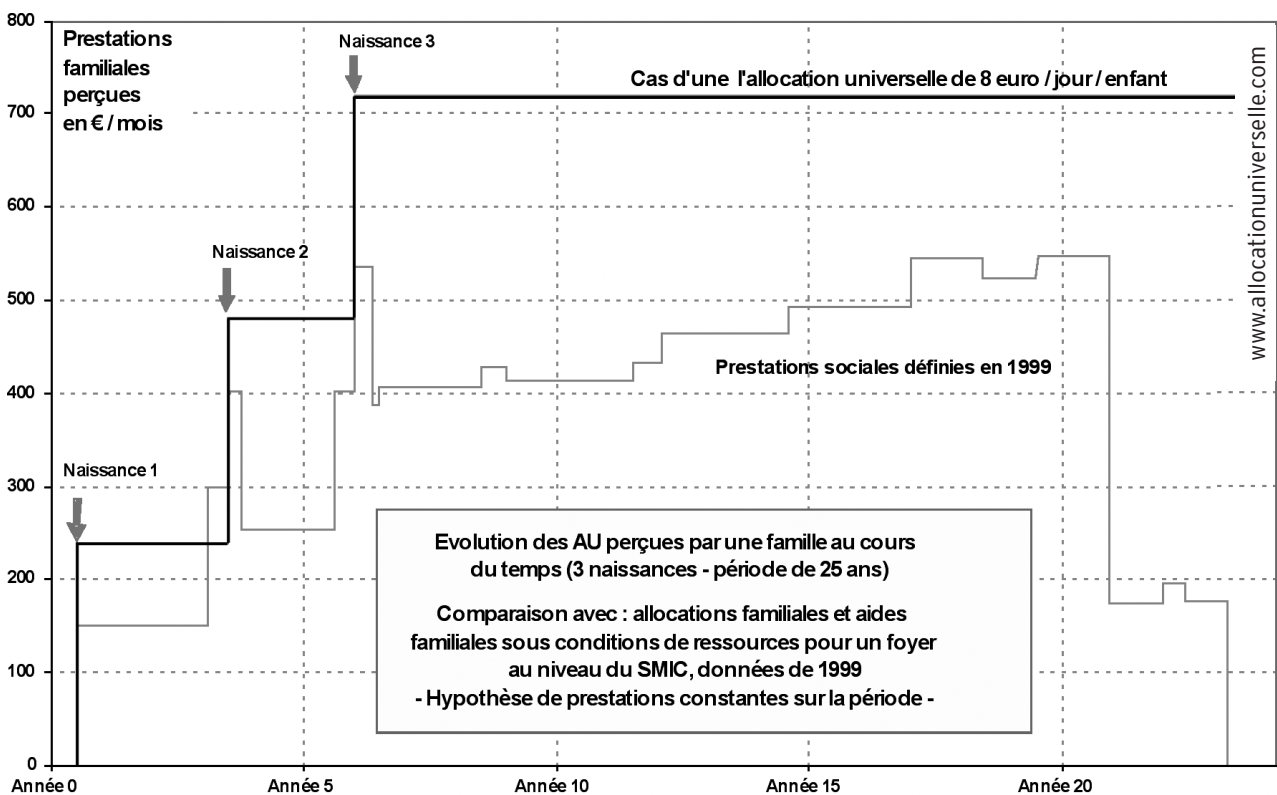
Nous pouvons mettre en regard dès à présent la courbe des allocations familiales de 1999 avec la proposition d'une allocation universelle de huit euros par jour (voir graphique 2, ci-contre). La remarque va bien entendu au-delà du seul cas anecdotique des allocations familiales. C'est bien l'ensemble de notre système social qu'il faut remettre à plat.

À l'heure de la réflexion sur la « sécurisation des parcours professionnels », nous voulons offrir de la lisibilité et une capacité d'anticipation aux citoyens sur leurs revenus futurs. C'est un enjeu important, auquel répondent les propositions d'allocation universelle et du revenu d'existence.

Marc de Basquiat



Graphique 1: Évolution, dans le temps, du montant des allocations familiales sous conditions de ressources.



Graphique 2: Évolution, dans le temps, du montant d'une allocation universelle de 8 euros par jour.

Correspondance

Nous reproduisons ci-dessous la correspondance échangée par voie électronique entre Jacques Berthillier et Pierre Albertini, vice président de l'UDF, chargé d'élaborer le projet de programme de l'UDF aux prochaines élections législatives.

Objet: Élections législatives

*À l'attention de Monsieur Pierre Albertini,
vice président de l'UDF*

Le 2 janvier 2007

Monsieur le président,

C'est sur les conseils de Madame Annie Robin que je me permets, en qualité de secrétaire de l'AIRE (Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence, présidée par le professeur d'économie Yoland Bresson), de vous présenter le dossier ci-attaché afférent au Revenu d'Existence.

Si, à l'heure actuelle, on insiste beaucoup sur la valorisation du travail, pour notre part la dynamique du travail passe, d'abord, par la sécurité de la personne au niveau de son revenu.

En outre, face à l'immoralité profonde de notre actuelle distribution des revenus nous sommes dans l'obligation intellectuelle d'innover. Or, l'instauration d'un revenu inconditionnel, ou revenu d'existence, ou dividende universel est l'une des voies à explorer. Même si la proposition choque a priori il est bien nécessaire d'ouvrir ce débat.

Pour ce faire le dossier ci-attaché comprend les documents suivants :

- Le Revenu d'Existence : présentation
- Fondements économiques et sociaux du Revenu d'Existence
- Réponses aux objections
- Plan de financement du Revenu d'Existence
- Simplifications apportées dans le maquis des prestations sociales.

Jacques Berthillier

Réponse de Monsieur Pierre Albertini

Le 16 janvier 2007

Monsieur,

J'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt du projet de Revenu d'Existence élaboré par l'AIRE. Son principe est de rompre le lien strict entre emploi et revenu, et donc de garantir de facto et indépendamment des situations individuelles vécues, un revenu minimum mensuel de 300 euros. Le coût final en serait

de 50 milliards d'euros si l'on tient compte du fait que, d'après vos calculs, 70 % de la population en bénéficie déjà du fait de son activité professionnelle.

Je me permets toutefois de vous indiquer ma préférence pour la solution proposée par l'UDF d'une activité universelle qui offre l'avantage de lever l'effet de seuil des minima sociaux, dénoncé notamment par Martin Hirsch, président d'ATD-Quart-Monde, en permettant l'attribution d'un complément de revenu pour les plus fragiles.

L'objectif général que nous poursuivons est fondé sur un principe clair et essentiel : c'est par le travail que les femmes et les hommes s'insèrent le plus durablement dans notre société. C'est le travail qui permet de recouvrer sa dignité personnelle et son utilité sociale. Dans ce cadre, je ne pense pas qu'il faille dissocier le travail du revenu.

Très cordialement,

*Pierre Albertini,
Vice-président de l'UDF, chargé du projet*

*Réponse de Jacques Berthillier
le 18 février 2007*

Monsieur le président,

Je vous suis très reconnaissant de l'intérêt que vous avez porté à la proposition d'instauration d'un revenu d'existence et de m'avoir indiqué les raisons de votre préférence en faveur de l'activité universelle.

Tout en comprenant les raisons de votre choix, je me permettrai d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Le revenu d'existence a aussi pour avantage de lever l'effet de seuil des minima sociaux.
- Le revenu d'existence n'est pas une désincitation au travail car, s'il procure à chacun et en toutes circonstances un filet de sécurité, son montant, relativement modique, ne permet pas de vivre dans le confort. Tout bénéficiaire du RE sera donc incité à rechercher dans le travail un complément de rémunération, par la simple raison que toute heure travaillée génère un revenu supplémentaire.
- Le revenu de solidarité active qui a vos préférences et dont on ne peut que louer l'intention sera pour autant d'une application délicate, venant de sur-

croît «complexifier» le maquis obscur des diverses aides à la personne. Cette tendance conduisant inéluctablement à une impasse, il faudra bien un jour revenir à la simplicité, l'un des avantages du revenu d'existence.

- Inciter le plus grand nombre à travailler est évidemment souhaitable, mais encore faut-il offrir des emplois en nombre suffisant aux millions de chômeurs qui ne demandent qu'à travailler. Or, il sera difficile d'y parvenir sans une relance de la demande n'induisant aucune augmentation des charges des entreprises, l'un des avantages marquants du plan de financement proposé par l'Aire pour les 5 années de lancement.
- Nous partageons totalement avec vous cette conviction que c'est par l'activité que les femmes et les

hommes s'insèrent le plus durablement dans notre société. Le revenu d'existence présente l'avantage de relativiser la nécessité d'occuper formellement un emploi, avec toutes les contraintes que cela implique, pour accéder à la multiplicité des formes de travail et d'activités correspondant à l'organisation sociale du XXI^e siècle.

Si vous souhaitiez approfondir ce débat qui prépare les mutations inéluctables des prochaines décennies je reste, Monsieur le président, à votre entière disposition.

Très respectueusement et cordialement.

*Jacques Berthillier,
Secrétaire de l'Aire*

Vie de l'association

- L'Aire tiendra son assemblée générale annuelle le mercredi 14 mars dans les locaux de l'Unedic, 80 rue de Reuilly 75012 Paris, à partir de 17 heures.
- L'Aire a contribué à hauteur de 50 % au financement de la traduction anglaise du Manifeste du CIPMF (cf. notre Lettre de liaison n° 49). Ce texte est plus spécialement destiné aux parlementaires européens. Nous le tiendrons à la disposition de nos lecteurs qui y seraient intéressés.
- L'Aire poursuit ses contacts avec les milieux politiques et travaille de concert avec le Centre solidariste présidé par notre ami Marcel Ruby.
- Grâce à la compétence de l'un de nous, Marc de Basquiat, l'Aire vient d'ouvrir un site sur le net : Son adresse : revenudexistence.org. Nous invitons nos lecteurs à s'y reporter et à nous faire part de leurs remarques et suggestions afin de l'améliorer. Il devrait puissamment contribuer à la diffusion de notre projet.

Prochaines réunions

Unedic – 80 rue des reuilly – 75012 Paris, salle n° 200

(Pensez à vous munir de votre carte d'identité)

Le mercredi 14 mars à 17 heures

Le mercredi 9 mai à 17 heures

Le mercredi 11 avril à 17 heures

Le mercredi 13 juin à 17 heures

Ces réunions sont ouvertes à tous. Venez nombreux.

Cotisations 2006

• Cotisation de base ¹ :	60 €
• Cotisation réduite ¹ : (chômeurs et étudiants)	15 €
• Abonnement lettre de liaison	30 €

1. Donne droit à la lettre de liaison et à une déduction fiscale.